

Bulletin d'informations - Juin 2015

Mairie de Chailly en Gâtinais

1, rue du Port,

45260 Chailly-en-Gâtinais.

tel : 09 67 14 26 70

courriel : contact@chailly-en-gatinais.fr

Site internet : www.chailly-en-gatinais.fr

Chailly en Gâtinais



Le mot du maire

Voici la deuxième édition de notre lettre d'information. En complément du bulletin annuel, elle permet de vous donner des informations récentes en milieu d'année. Vous y trouverez la liste des prochaines manifestations, les résumés des 6 dernières séances du Conseil Municipal et des informations diverses.

En cette période propice à l'utilisation de tondeuses, taille-haies, tronçonneuses, barbecue et outils divers, je vous invite à redoubler de vigilance car ces activités sont responsables de 10% des accidents domestiques.

J'espère vous retrouver les 13 et 14 juillet prochains pour les manifestations traditionnelles et vous souhaite à tous un excellent été. A bientôt,

Ivan PETIT

Manifestations des 13 et 14 juillet

Le 13 juillet,

Repas champêtre à 19h30 et animation

Place de l'église (ou salle des fêtes selon météo)

Au menu: Paella, fromage et dessert

Adulte : 13€ - enfant : 10€ (vin non compris)

Inscription avant le 9 juillet à la mairie

(paiement au moment de l'inscription)

Spectacle Pyro musical

Bal populaire (gratuit)

Le 14 juillet,

Cérémonie à 15h (rdv devant la mairie)

Suivie de :

Jeux de société pour les adultes

Pour les enfants,

caravane sportive de l'UFOLEP et jeux variés, suivis d'un goûter et de rafraîchissements.

Vie associative, les manifestations et sorties à venir :

20 juin - Repas dans le parc de l'ancien Presbytère organisé par l'AAC, à midi (sur réservation)

4 juillet - Concours de pétanque amical par l'ASC, RV à 14h au Presbytère

25 juillet - Concours de pêche inter sociétaires avec invités par l' AAPPMA , RV à 13h30 place de l'église

8 août - Concours de pêche à l'américaine par l'AAPPMA , RV à 7h00 place de l'église

29 août - Concours de pétanque par l' AAPPMA - RV à 14h00 place de l'église

12 septembre - Concours de pétanque amical par l'ASC , RV à 14h au Presbytère

suivi d'un repas en soirée à la salle des fêtes

19 septembre - Concert de l'Alliance Musicale de Montargis à l'église de Chailly par l'association Saint Aignan

11 octobre - Randonnée pédestre par les coopératives scolaires de Chailly et Thimory (ouvert à tous)

RV à l'école de Chailly (horaire à préciser)

17 octobre - Repas dansant par l'AAC, à l'occasion de la fête de «St Aignan», RV à la salle des fêtes à midi

15 novembre - Bourse aux jouets par Chailly Loisirs II, à la salle des fêtes

12 décembre - Sortie « Lumières de Vaux le Vicomte » suivie d'un repas au restaurant organisé par l'AAC (acheminement en autocar)

Résumé des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2014

Le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre le droit de préemption sur 3 secteurs situés à proximité du bourg, en vue de réaliser d'éventuels équipements : activités de plein air, parking, extension de la salle des fêtes.

Séance du 11 décembre 2014

Informations sur la situation budgétaire. Réalisation des investissements suivants : matériel de sonorisation 1540€, décorations Noël 2100€, création d'un site Internet 2250€.

Délibération approuvant la modification des statuts de la C2C : ajoutant l'article suivant « Les services de la communauté de communes seront chargés, pour le compte des communes intéressées, de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'utilisation du sol »

Informations diverses : la commune a perçu du fond départemental de la taxe professionnelle 23 000 € (zone défavorisée). Un rendez-vous avec le conseil architecture urbanisme du Loiret (CAUE) relatif à l'aménagement du cœur du village a eu lieu le 27 novembre. Le site internet de la commune sera ouvert en 2015.

Séance du 20 janvier 2015

Monsieur le Maire présente le rapport du Conseil Général sur le projet de ligne à grande vitesse Paris/Orléans/Clermont Ferrand/Lyon (POCL) avec deux options possibles. Le conseil émet un avis défavorable à l'option du tracé médian au profit du tracé ouest plus à même d'assurer correctement la desserte des grandes villes de la région centre. Il demande que soit pérennisée celle des territoires situés à l'est du département par le maintien et la modernisation de la ligne T.E.R entre Paris et Nevers.

Les horaires de travail des agents techniques sont modifiés pour mieux les adapter à la saison. Désormais un agent technique travaillera le vendredi après-midi.

Séance du 05 mars 2015

Gratuité de l'accès au court de tennis. Constatant la diminution d'année en année des recettes en provenance du court de tennis, le conseil se prononce pour un accès gratuit. Reprise des concessions du cimetière, Il ne reste à ce jour qu'une vingtaine de concessions. La procédure de reprise demande plusieurs années et certaines conditions. Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour la mise en œuvre de cette procédure. La liste des concessions concernées sera présentée ultérieurement.

Une campagne d'information est envisagée afin de sensibiliser les habitants à la problématique du brûlage des déchets.

Séance du 09 avril 2015

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur concernant le budget principal dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2014.

Après la présentation du rapport par Monsieur André COILLE désigné président de séance, le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif du budget principal de l'exercice 2014. Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 de la façon suivante : 344 708,43€ en fonctionnement et 56483,64€ en investissement.

Budget assainissement Approbation par le Conseil du compte de gestion et du compte administratif. Affectation des résultats de l'exercice 2014 : 91 589,38€ en exploitation et 23 263,86€ en investissement.

Vote des taux 2015 (sans augmentation pour la 2eme année) : taxe d'habitation 9,89% - taxe foncier bâti 15,96% - taxe foncier non bâti 49,45%. Produit attendu des 3 taxes : **187 698€**

Délibération pour le transfert de la compétence « instruction du droit des sols » à la Communauté de Communes. La C2C se chargera de l'instruction des certificats d'urbanisme opérationnels, des permis de construire et des déclarations préalables à compter du 1° juin.

Délibération pour la mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

La commune doit procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention. Dans le cadre de cette action, une subvention sera demandée au fond national de prévention.

Délibération pour permettre l'attribution d'un complément d'activité pour l'agent d'entretien. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'agent d'entretien et charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités administratives afférentes.

Séance du 02 Juin 2015

Délibérations modifiant le budget primitif principal afin d'appliquer les recommandations du comptable du trésor. Délibération modificative sur le budget primitif d'assainissement suite à une erreur de saisie dans le report des résultats. Vote des subventions allouées aux associations, pour un total de 3550€ réparti comme suit : 2200€ pour les associations communales, 550€ pour les coopératives scolaires de Chailly et de Thimory et 300€ aux divers organismes présentant un intérêt local (OTSI, Resto du cœur, MFR, SEPAB, Virade Espoir, Souvenir Français...) Vote des tarifs pour le repas du 13 juillet, le montant est fixé à 13€ par adulte et 10€ par enfant (vin non compris) Les inscriptions en mairie sont possibles dès à présent et jusqu'au 2 juillet.

Reprise de concessions du cimetière, l'inventaire réalisé a comptabilisé 57 concessions en état d'abandon. Cet inventaire sera affiché sur un panneau dans le cimetière.

RENOVATION ENERGETIQUE et ECONOMIE d'ENERGIE

Factures d'énergie trop élevées ? – Logement difficile à chauffer ?

Le Service Eco Habitat, service public de la rénovation énergétique, créé dans le cadre du plan climat énergie par l'Agglomération Montargoise et le Pays Gâtinais s'adresse aux particuliers et aux professionnels.

Propriétaires d'un logement : par où commencer, à qui s'adresser ?

L'ADIL Espace Info Energie du Loiret, partenaire du Service Eco Habitat, vous propose un rendez-vous gratuit avec un expert neutre et indépendant. Vous obtiendrez des informations fiables et complètes sur les travaux à réaliser et sur les aides financières qui vous permettront d'améliorer votre logement au meilleur coût. Vous pourrez aussi demander la réalisation d'un audit thermique de votre habitation, ou demander l'intervention d'un groupement de professionnels aux compétences reconnues par le Service Eco Habitat.

Rodolphe Reculin, conseiller Info Energie est présent à Montargis les mardis, mercredis et jeudis, et à Courtenay le matin du premier jeudi de chaque mois. Posez vos questions ou prenez rendez-vous en contactant l'ADIL -Espace Info Energie du Loiret au 02 38 62 47 07, ou en écrivant à loiret@infoenergie-centre.org

Professionnels du bâtiment : comment profiter au mieux du marché de la rénovation énergétique ?

Avec l'augmentation du prix de l'énergie, les chantiers de rénovation énergétique se multiplieront dans les prochaines années. Si votre entreprise est située dans une commune de l'Agglomération Montargoise ou du Pays Gâtinais, le Service Eco Habitat, avec ses partenaires (Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret, FFB, CAPEB, etc.), propose de vous aider à vous positionner au mieux sur ce marché émergent.

CONTACTS :

Particuliers : 02 38 62 47 07 - loiret@infoenergie-centre.org

Professionnels : 02 38 95 64 50 - romain.rivet@pays-gatinais.com



Plan climat énergie
Agglomération Montargoise - Pays Gâtinais

C'est tout bénéfice !



Le saviez-vous ?

Info Réseau mobile à Chailly

Nombre d'entre vous nous font part de leur déception quant au manque de réseau de téléphonie mobile dans notre village.



Sachez que l'absence d'antenne-relais peut être compensée au domicile par l'adjonction d'un petit boîtier appelé "femto cellule" qui permet de faire transiter les communications mobiles par votre box internet. Ce boîtier se connecte sur votre box quelle que soit sa marque. Il est fourni sur demande par votre opérateur de téléphonie mobile (votre fournisseur de carte SIM).

Il peut être facturé par l'opérateur, mais sa gratuité est parfois négociable si, après enquête, il est avéré que le manque de réseau cellulaire à votre domicile ne vous permet pas d'utiliser le service de téléphonie mobile pour lequel vous avez souscrit un abonnement.

Ce système fonctionne pour les appels entrants et sortants sans abonnement supplémentaire, ainsi que pour les SMS et MMS.

Pour plus de renseignements, contactez votre opérateur de téléphonie mobile.

SEG - Solidarité Emploi Gâtinais

Association intermédiaire agréée par l'Etat dans le cadre des services à la personne.

SEG propose des missions de travail de courte durée à des personnes en recherche d'emploi et assure un suivi social et professionnel des salariés.

SEG met des employés à disposition des particuliers, des entreprises et des collectivités.

SEG est employeur et garantit le paiement des salaires et des charges sociales.

Les principales missions de travail sont : ménage, jardinage et bricolage.

Facturation et avantages :

- * à la fin de chaque mois SEG établit et adresse la facture selon le nombre d'heures de travail effectuées,
- * Possibilité de réduction d'impôt sur le revenu pour des tâches répertoriées par des textes réglementaires

Pour tout renseignement contacter SEG:

7, route de la Forêt - 45260 LORRIS

Tél. : 02 38 94 84 57

mail : contact@seg45.fr

Site : www.seg45.fr

GESTES RESPONSABLES

Rentrer les poubelles après le passage des éboueurs (le lundi, exception faite des collectes décalées en cas de jours fériés) pour éviter :

- * le choc par un véhicule
- * le risque d'empiètement sur la chaussée suite à un coup de vent



Après la tonte, nettoyer la chaussée afin d'éviter :
Les amas d'herbe en bordure de route rendant la chaussée glissante en cas de pluie.

Avec l'arrivée des beaux jours, **éviter les bruits intempestifs !**
Merci de Respecter les horaires des travaux de bricolage et de jardinage à savoir :

du lundi au samedi inclus, **8h30 à 12h et 14h30 à 19h30**
le dimanche et les jours fériés, **10h à 12h**

Profiter de ces moments d'activités extérieures pour faire connaissance et entretenir de bonnes relations avec votre voisinage.

CONCOURS VILLAGES FLEURIS

La tendance actuelle est au désherbage manuel, au paillage, et autres techniques destinées à éviter l'utilisation des désherbants chimiques.

Des semis de fleurs champêtres peuvent être réalisés le long des murs, des clôtures (disgracieuses) ou des jardins. Ces fleurs se ressèment d'années en années réduisant le travail de désherbage à la main ou le recours aux produits chimiques.

Nouveauté : les communes qui encouragent les habitants à s'engager dans cette démarche de protection de l'environnement verront leur classement bonifié au concours départemental des villes et villages fleuris du Loiret.

La date limite

d'inscription est fixée
au **30 juin**.



TERRAIN de TENNIS

Maintenant en accès libre, le terrain de tennis est ouvert en permanence.

il n'y aura plus de cotisations, ni d'inscriptions. Les seules consignes qui demeurent sont :
Respect des lieux : ne laisser aucun déchet sur le terrain ou à proximité, ne pas endommager le matériel.

Respect des autres joueurs : à l'arrivée de nouveaux joueurs, il convient de terminer le jeu commencé et de libérer le court.

En cas d'incident : signaler à la mairie toute dégradation constatée sur le terrain.



LIMITER les PESTICIDES et DESHERBANTS CHIMIQUES

Nous allons devoir modifier notre perception des espaces verts en acceptant la nature « ordinaire » dans les jardins publics et privés. Ces changements devront être acceptés de tous.

À compter du 1er janvier 2020, la limitation des produits phytosanitaires (pesticides et désherbants) passe par l'interdiction d'utiliser ces produits pour l'entretien des espaces verts dans les lieux fréquentés par le public.

Cette loi s'imposera aux communes de même qu'aux particuliers qui ne trouveront plus ces produits dans le commerce. Ne sont pas concernés les produits bio-contrôlés, autorisés en agriculture biologique ou à faible risque.

REMEDES

Adopter des solutions préventives pour limiter le développement des espèces non désirées et des maladies : paillage, couvre-sol, fleurissement des pieds de mur, bonnes pratiques d'entretien des pelouses, voiles anti-insectes et diversité des essences végétales.

Avoir recours à des solutions curatives « alternatives » : désherbage manuel, mécanique ou thermique.

Privilégier la diversité de la végétation « spontanée » (fleurs champêtre)

L'environnement communal ne s'arrête pas à la limite de l'espace public. Il intègre le domaine privatif, celui des habitations. La mise en valeur du paysage communal est une action menée par tous qui contribue à l'embellissement et à l'amélioration de la qualité de la vie dans le village.

CONCOURS des MAISONS FLEURIES : Merci de noter que le désherbage chimique des fossés longeant les habitations est éliminatoire (article 6 du règlement du concours)